



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RIP : le référendum est impossible ... et la lutte continue !

Une nouvelle fois, le Conseil constitutionnel a retoqué la possibilité de déclencher un référendum d'initiative partagée (RIP). Les arguties démontrent que ce RIP est quasiment impossible à utiliser, alors qu'avait été validé le recours plus qu'illégitime au 49.3 et autres articles de la Constitution de la Vème République.

Le Conseil relève que cette proposition « ne porte pas sur une réforme relative à la politique sociale de la Nation au sens de l'article 11 de la Constitution » : en clair, au moment du dépôt du RIP, l'âge de départ en retraite est de 62 ans, donc le RIP qui le fixe à cet âge serait sans objet ... alors que la loi change juste après !

Empêcher ainsi la population de s'exprimer sur ce sujet central est un déni supplémentaire de démocratie, venant s'ajouter à une bien trop longue liste d'entorses démocratiques.

Pour la CGT, c'est cela dit un non-événement : la victoire pour obtenir le retrait de la réforme des retraites passe par la mobilisation unitaire.

Des millions de manifestant·e·s ont encore exprimé le 1er mai, de façon massive, partout en France, le rejet de cette loi injuste, injustifiée et profondément inégalitaire.

L'intersyndicale a appelé à poursuivre la lutte au moins jusqu'au 8 juin, date de l'examen de la proposition de projet de loi du groupe LIOT, avec une nouvelle journée d'action, de grèves et de manifestations le 6 juin.

Nous sommes majoritaires face à un gouvernement aux abois ! Poursuivons le combat !

Montreuil, le 3 mai 2023